

Lettre ouverte à M. Le Maire et à la Majorité municipale

Au nom du Comité des Associations de Vif et de nos associations adhérentes, nous ne pouvons ne pas réagir suite à la diffusion de votre magazine « Bilan d'étape ».

En effet, vous nous informez que vous avez soutenu les associations en effectuant la, je cite « Gestion en direct de la Maison des Associations, afin que cet équipement soit à la disposition de toutes les associations vifoises ».

Or, nous aimerions rétablir la vérité par rapport à vos propos : vous avez rapatrié le service municipal "vie associative" dans les bâtiments de la Mairie et mis fin au guichet unique ce qui a été pour les associations un retour en arrière dans leur fonctionnement.

Le soutien aux associations est de fait moins évident : vous avez alourdi le travail des bénévoles en multipliant leurs différentes demandes pour organiser leurs manifestations.

Vous deviez augmenter les heures d'ouverture du service vie associative il est passé de 20h d'ouverture avec le guichet unique à la MdA à 16heures 30 avec le service déplacé en mairie.

En mettant fin à la convention qui liait le Comité des Associations de Vif et la Mairie, vous avez mis fin au Guichet Unique mais aussi à la Maison des Associations qui était un lieu de rencontres, d'échanges pour l'ensemble des associations vifoises qui pouvaient au grès de leurs visites rencontrer d'autres associations. Pour preuve les salles sont louées à d'autres entités non associatives.

Par ailleurs, vous écrivez, je cite, « afin que cet équipement soit à la disposition de toutes les associations vifoises ». Comment devons nous le comprendre ? Que lors du partenariat Mairie/CAV, l'accès n'était pas libre ?

Connaissiez-vous seulement le fonctionnement du guichet unique ? Nous pouvons en douter, jugez plutôt :

avant la suppression de notre partenariat, toutes associations vifoises ou inscrites dans l'intercommunalité pouvaient accéder à la Maison des Associations. Elles avaient accès à tous les services avec le guichet unique si elles voulaient organiser une manifestation, une mise à disposition de documentations associatives pour connaître les lois relatives aux associations et accès à l'imprimante, aux formations associatives et au Dauphiné Libéré.

Une adhésion au CAV était prévue si les associations se domiciliaient à la MDA alors gérée par le CAV (7€ par an) et utilisaient du matériel CAV pour leurs manifestations (50€ par an). Pour le reste elle était déjà ouverte à tous. Sachez que depuis la fin de notre partenariat, la plupart d'entre elles ont maintenu leur adhésion à 7€. Vous auriez dû écrire tout simplement rapatriement du service association dans le bâtiment de la Mairie. Là vous énonciez une vérité.

Quant au maintien de l'enveloppe globale en matière de subventions nous ne pouvons que constater une baisse des subventions. Pour exemple: F2V, association de course à pied, a vu sa subvention diminuer de 120€ à 99€ soit une baisse de 15% !!!

L'association musicale de Vif, qui a en charge la gestion de l'école de musique a effectivement contracter un partenariat avec la commune à hauteur de 20 000€, soit une diminution de quasi 70% de l'aide que vous lui octroyiez au début de votre mandat. Où est le maintien de l'enveloppe ????

Aux vues de tous ces éléments, nous aimerions un rectificatif de votre part, pour le respect du travail de tous ces bénévoles qui œuvrent au dynamisme de notre commune.

Le dynamisme des associations communales est indéniable, il est le coeur même de la vie culturelle de la ville. Vous pouvez en être fiers mais, de grâce, restez humble sur le rôle que joue la municipalité.

Ne parlez pas de soutien aux associations, en tout cas pas en ces termes !